

## LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

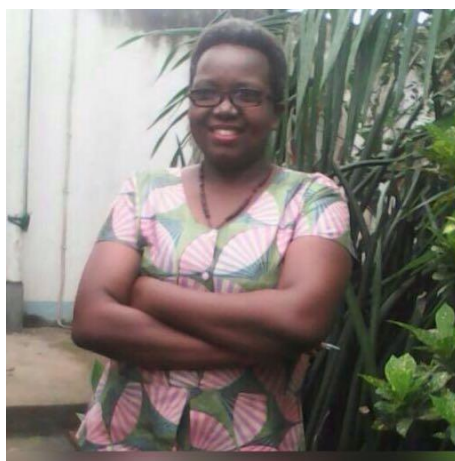
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°205 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».***

**Semaine du 9 au 15 mars 2020**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 15 mars 2020, au moins 549 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

**TABLE DES MATIERES**

**PAGES**

*SIGLES ET ABREVIATIONS*.....3

*0. INTRODUCTION*.....4

*I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME*..... 5

*I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE* ..... 5

*I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET DES AGENTS DU SNR*..... 5

*I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES* ..... 5

*I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE*..... 6

*I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES MILITAIRES*..... 6

*I.4.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE*..... 7

*II. FAITS SECURITAIRES*.....8

*III. CONCLUSION*..... 10

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CNI** : *Carte Nationale d'Identité*

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNL** : *Congrès National pour la Liberté*

**DPEFTP** : *Directeur Provincial de l'Enseignement, de la Formation Technique et Professionnelle*

**DPEFTP** : *Direction Provinciale de l'Enseignement, de la Formation Technique et Professionnelle*

**ECOFO** : *Ecole Fondamentale*

**OPJ** : *Officier de Police Judiciaire*

**PMPA** : *Partis et Mouvements politiques Armés*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 6 personnes tuées dont 2 cadavres, 2 victimes de VBG, 5 torturées et 48 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 2 femmes tuées.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des militaires, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Parmi les victimes enregistrées figurent des membres du parti CNL.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de VBG, de torture et d'arrestations arbitraires dans le pays.

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé des cas de personnes blessées suite aux attaques, des vols, des patrouilles nocturnes des Imbonerakure, d'intimidation à l'encontre d'un enseignant et de règlement de compte.

## ***I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET DES AGENTS DU SNR***

##### **Une personne tuée en commune Mugamba, province Bururi**

Dans la matinée du 9 mars 2020, sur la colline Gakaranka, zone Kivumu, commune Mugamba, province Bururi, le nommé Niyondiko, habitant de ladite colline, a été tué par des policiers accompagnés par des agents du SNR. Selon des sources sur place, le domicile de la victime a été encerclé très tôt le matin du 9 mars 2020 par ces policiers et ces agents du SNR qui ont tiré sur Niyondiko quand il tentait de s'évader. Selon les mêmes sources, Niyondiko était longtemps recherché et il était accusé d'appartenir aux groupes armés.

#### ***I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

##### **Une personne tuée en commune Cendajuru, province Cankuzo**

En date du 11 mars 2020, vers minuit, sur la sous-colline Kabenga, colline Kiruhura, commune Cendajuru, province Cankuzo, le ménage de Balbathus Busengo, membre du parti CNL a été attaqué par des gens non identifiés armés de machettes et ces derniers ont tué son épouse. Selon des sources sur place, ces gens non identifiés ont d'abord obligé les membres de ce ménage d'ouvrir la porte de la maison et ensuite ils ont blessé Balbathus Busengo et son épouse. Selon les mêmes sources, ces deux victimes ont été évacuées vers une structure sanitaire de la localité où la femme a succombé. Dans cette même nuit, deux maisons appartenant à René Miburo et Liboire Rwaswa, tous membres du parti CNL ont été brûlées par des gens non identifiés sur la colline Gashirwe, commune et province Cankuzo.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Bwambarangwe, province Kirundo**

En date du 11 mars 2020, le matin, sur la sous-colline Kabuburu, colline Mukenke, commune Bwambarangwe, province Kirundo, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la route. Selon des sources sur place, le corps avait des traces d'ongles au niveau du cou. Selon les mêmes sources, en date du 12 mars 2020, l'administrateur communal de Bwambarangwe, Fébronie Ingabire et le commissaire communal de police ont ordonné aux Imbonerakure de l'enterrer sans faire des enquêtes.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 mars 2020 indique que dans la matinée du 6 mars 2020, sur la colline Buheka, commune Nyanza-lac, province Makamba, un corps sans vie de Thomas Niyongabo, âgé de 60 ans, a été retrouvé par des cultivateurs dans une palmeraie de la vallée de la rivière Mwubure. Selon des sources sur place, la victime avait quitté son domicile en date du 5 mars 2020 pour aller se faire soigner au chef-lieu de la commune Nyanza-lac. Selon les mêmes sources, le

corps de la victime présentait des blessures montrant qu'elle a été tuée. Ce cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital Makamba et la police a entamé des enquêtes pour trouver les auteurs de ce crime.

## ***I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE***

### **Un membre du parti CNL torturé en commune Busoni, province Kirundo**

Dans la nuit du 9 mars 2020, vers 19 heures, sur la colline et zone Mukerwa, commune Busoni, province Kirundo, Abraham Miburo, membre du parti CNL, originaire de cette colline a été tabassé par des Imbonerakure en patrouille dirigés par Dieudonné Nsengiyumva, responsable du parti CNDD-FDD en zone Mukerwa. Selon des sources sur place, la victime se rendait à la boutique pour acheter du sel et il s'est heurté à un groupe d'Imbonerakure qui l'ont tabassé puis l'ont poursuivi jusqu'à son domicile où ils l'ont encore battu. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont également détruit ses plantations de bananes.

### **Quatre membres du parti CNL torturés en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 15 mars 2020, vers 20 heures, sur la sous-colline Gitara, colline Mugerama, commune Nyanza-lac, un groupe d'Imbonerakure en patrouille nocturne armés de gourdins, vêtus des tenues militaires et dirigés par Ciza, chef des Imbonerakure sur cette colline ont fait irruption dans une boutique et ont passé à tabac Jean Marie Ndayisaba, Nyingisha, Simon et Désiré qui étanchaient leur soif. Selon des sources sur place, ils étaient accusés d'être des membres du parti CNL. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont volé deux téléphones portables et une somme de 25000 francs burundais au propriétaire de la boutique, Jean Marie Nsabimana. Les victimes ont porté plainte chez un OPJ au commissariat communal de police à Nyanza-Lac et celui-ci a convoqué Ciza, chef des Imbonerakure qui dirigeait cette attaque. Dès que Ciza est arrivé chez l'OPJ, il lui a été signifié d'aller régler l'affaire à l'amiable et de remettre les objets volés.

## ***I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES MILITAIRES***

### **Trente-six militaires arrêtés en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 mars 2020 indique qu'en dates du 3 et 4 mars 2020, à l'aéroport international Melchior Ndadaye, en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, trente-six militaires dont 5 officiers en provenance de la mission de maintien de la paix en Somalie, ont été arrêtés par la police militaire. Selon des sources sur place, Capitaine Bienfait Nsengiyumva, ex-PMPA, un de ces 5 officiers, a été relâché. Selon les mêmes sources, ces militaires étaient accusés d'avoir commis des fautes lors de leur mission en Somalie. Rappelons que le Capitaine Bienfait Nsengiyumva est connu pour avoir joué un rôle dans la répression des manifestants dans la zone urbaine de Musaga.

### **Un membre du parti CNL arrêté en commune Gihogazi, province Karuzi**

En date du 9 mars 2020, au chef-lieu de la commune Gihogazi, province Karuzi, Patrice Bayubahe, âgé de 32 ans, membre du parti CNL, originaire de la colline Bikinga, zone et commune Gihogazi, a été

arrêté par le commissaire de police de cette commune et l'a conduit au cachot du commissariat de police en province Karuzi. Selon des sources sur place, la victime était venue demander des documents exigés par la CNI pour se faire élire aux élections communales et elle a été accusée de détention d'une fausse carte d'identité. Selon les mêmes sources, la victime a été arrêtée sur les accusations d'un secrétaire communal qui a alerté ledit commissaire communal de police. Elle a été libérée en date du 13 mars 2020, vers 15 heures, par François Harerimana, procureur de la République à Karuzi grâce à l'intervention de son avocat.

### **Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Mutumba, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 mars 2020 indique qu'en date du 8 mars 2020, Eric Ndikumasabo, âgé de 33 ans, originaire de la colline Nkubara, zone Mubaragaza, commune Mutumba, province Karuzi, et Denis Ncurebugufi, originaire de la colline et zone Bibara, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat provincial par des policiers. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir enseigné le parti CNL. Selon les mêmes sources, ils ont été libérés en date du 13 mars 2020 par François Harerimana, procureur de la République à Karuzi grâce à l'intervention de leur avocat.

### **Six membres du parti CNL arrêtés en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 11 mars 2020, sur la colline Bukeye, commune Nyanza-lac, province Makamba, Alexandre Kabura, Georges Sabushimike, Ernest Niyonkuru, Nanson Irankunda, Neuphtalie Shakuru et Padon, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par le chef des Imbonerakure sur ladite colline accompagné du directeur du Lycée technique de Nyanza-lac avant de les livrer à la police. Selon des sources sur place, ils ont été conduits au cachot de la police de cette commune et ils étaient accusés de tenir des réunions illégales. Selon les mêmes sources, ces victimes étaient venues pour récupérer les accréditations pour pouvoir être mandatées par leur parti sur les bureaux de vote nouvellement créés dans cette commune.

### **Trois membres du parti CNL arrêtées en commune Kinyinya, province Ruyigi**

En date du 9 mars 2020, sur la colline Gahombo, commune Kinyinya, province Ruyigi, Amos Nikobareze, Vital Ntibarabiraho et Jean Nahayo, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par la police et conduits au cachot de la police dans cette commune. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de collecter des vivres dans des ménages de cette colline. Selon les mêmes sources, des responsables du parti CNL en commune Kinyinya rejettent ces accusations qu'ils qualifient de non fondées.

## ***I.4.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

### **Deux fillettes violées en commune et province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 mars 2020 indique qu'en date du 3 mars 2020, dans le sous-quartier Ndava I, au centre, commune et province Muramvya, deux sœurs W. I., âgée de 4 ans et P. I., âgée de 3 ans, ont été violées par Gérard Nsengiyumva, travailleur domestique d'un voisin. Selon des sources sur place, le même jour, le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot de la brigade Muramvya.

## ***II. FAITS SECURITAIRES***

### **Une personne tuée en commune et province Bubanza**

Dans la nuit du 10 mars 2020, sur la colline Shari I, zone, commune et province Bubanza, Jacqueline Nteturuye, cultivatrice a été tuée étouffée à l'aide d'une moustiquaire par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, le nommé Busimbo, résidant au centre-ville Bubanza dans la localité Kidahwe a été arrêté par la police et détenu au cachot du poste de police de Bubanza. Selon les mêmes sources, cet homme et cette femme entretenaient des relations de concubinage et avaient déjà mis au monde un enfant mais ils ne vivaient pas ensemble.

### **Une personne tuée en commune Muhuta, province Rumonge**

En date du 10 mars 2020, vers 19 heures, sur la colline Burazi, zone Busenge, commune Muhuta, province Rumonge, Germaine Barazingiza, âgée de 72 ans, a été tuée à coup de machette à la tête par son mari, Hilaire Ntamavukiro, âgé de 73 ans à son domicile. Selon des sources sur place, ce présumé auteur a été conduit au cachot de la police à Gitaza pour des raisons d'enquêtes.

### **Un enseignant membre du parti CNL malmené en commune Gitaramuka, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 mars 2020 indique qu'en date du 5 mars 2020, vers 10 heures, à l'ECOFO Gasasa, colline Gasasa, zone Nyaruhinda, commune Gitaramuka, province Karuzi, lors d'une réunion des parents et des élèves, Melchior Ntahorumereye, enseignant et représentant communal du parti CNL a été accusé par Mangellique Mukeshimana, directeur et membre du comité communal des Imbonerakure d'être à l'origine de l'échec de tous les élèves de la classe de la 3<sup>ème</sup> année. Selon des sources sur place, ce directeur a expliqué aux parents que cet enseignant ne dispense pas des cours aux enfants et qu'il s'occupe seulement des activités de son parti CNL. Selon les mêmes sources, Melchior n'a pas eu droit à la parole pour s'expliquer car le directeur lui en a refusé. Après le départ des parents, l'enseignant s'est rendu au bureau de son directeur pour lui demander les raisons qui ont poussé le directeur à l'accuser injustement et ledit directeur a crié au secours disant qu'un membre du parti CNL veut le tuer dans son bureau. Le même jour, ce directeur est allé se plaindre auprès du DPEFTP contre cet enseignant qui a été immédiatement convoqué à la DPEFTP pour le 6 mars 2020. En date du 9 mars 2020, vers 15 heures, cet enseignant s'est rendu chez le DPEFTP et ce dernier l'a traité d'insolent et incompetent. Il lui a dit qu'il n'aura plus aucun droit au sein de sa DPEFTP et qu'il ira les chercher au Ministère.

### **Des vols et patrouilles nocturnes des Imbonerakure en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 mars 2020 indique que dans la nuit du 7 au 8 mars 2020, sur les collines Biniganyi, Buheka et Kabo, communue Nyanza-lac, province Makamba, une centaine de jeunes Imbonerakure de la zone Kazirabageni, ont mené des patrouilles nocturnes. Selon des sources sur place, ils étaient dirigés par un prénommé Emmanuel, responsable communal des Imbonerakure à Nyanza-lac, portaient des bottines militaires, des tenues policières et étaient armés de couteaux, de machettes et de gourdins. En date du 8 mars 2020, vers 18 heures, des Imbonerakure venus des collines Kiderege, Muyange, Bukeye et autres localités de la commune Nyanza-Lac se sont



rassemblés sur la colline Biniganyi. Ces Imbonerakure ont passé toute la nuit à rôder autour de certains ménages des membres du parti CNL et les habitants des ménages encerclés ont alerté Jean Claude Nduwimana, administrateur de la commune Nyanza-lac pour leur venir au secours mais en vain. Vers 22 heures, le responsable communal du SNR à Nyanza-lac est venu à Biniganyi mais il n'a pas réagi. Sur la colline Buheka, ces Imbonerakure en patrouilles ont défoncé des maisons et ont volé des poules et autres biens ménagers dans la même nuit.

### ***III. CONCLUSION***

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, de torture et d'arrestations arbitraires continuent d'être relevés dans différents coins du pays.

Des cas d'attaques armées, de personnes blessées suite aux attaques, des vols, des patrouilles nocturnes des Imbonerakure, d'intimidation et de règlement de compte ont été observés dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.